

## **DOTATION SOLIDARITE URBAINE**

### **Rapport retraçant les actions de développement**

#### **social urbain concernant l'exercice 2004**

Dans le cadre de la loi du 13 mai 1991 (article L 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales), les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement.

En 2004, la ville de Rouen a perçu au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine un montant de **1.679.681 €**. Cette somme a permis de financer des actions relevant du développement social urbain.

Le présent rapport a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2004 dans ce domaine.

Elles s'articulent autour des thèmes suivants :

## **SOMMAIRE**

I – Les actions menées au titre de la politique de ville et de l'accompagnement social  
.....p-2

II – Les actions menées dans le cadre du Grand Projet de Ville .....p-7

III – Les autres engagements de la ville en matière de politique sociale urbaine .....  
.....p-10

## I - LES ACTIONS MENEES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

ET DE

## L' ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

### Les actions menées au titre de la politique de la ville et du contrat de ville en 2004

En 2004, la programmation au titre du contrat de ville a concerné 19 projets relevant majoritairement de 3 thèmes différents :

- l'éducation à la santé,
- la prévention et la médiation,
- l'attractivité scolaire.

Le total des crédits affecté au contrat de ville s'est élevé à **274.408 €**.

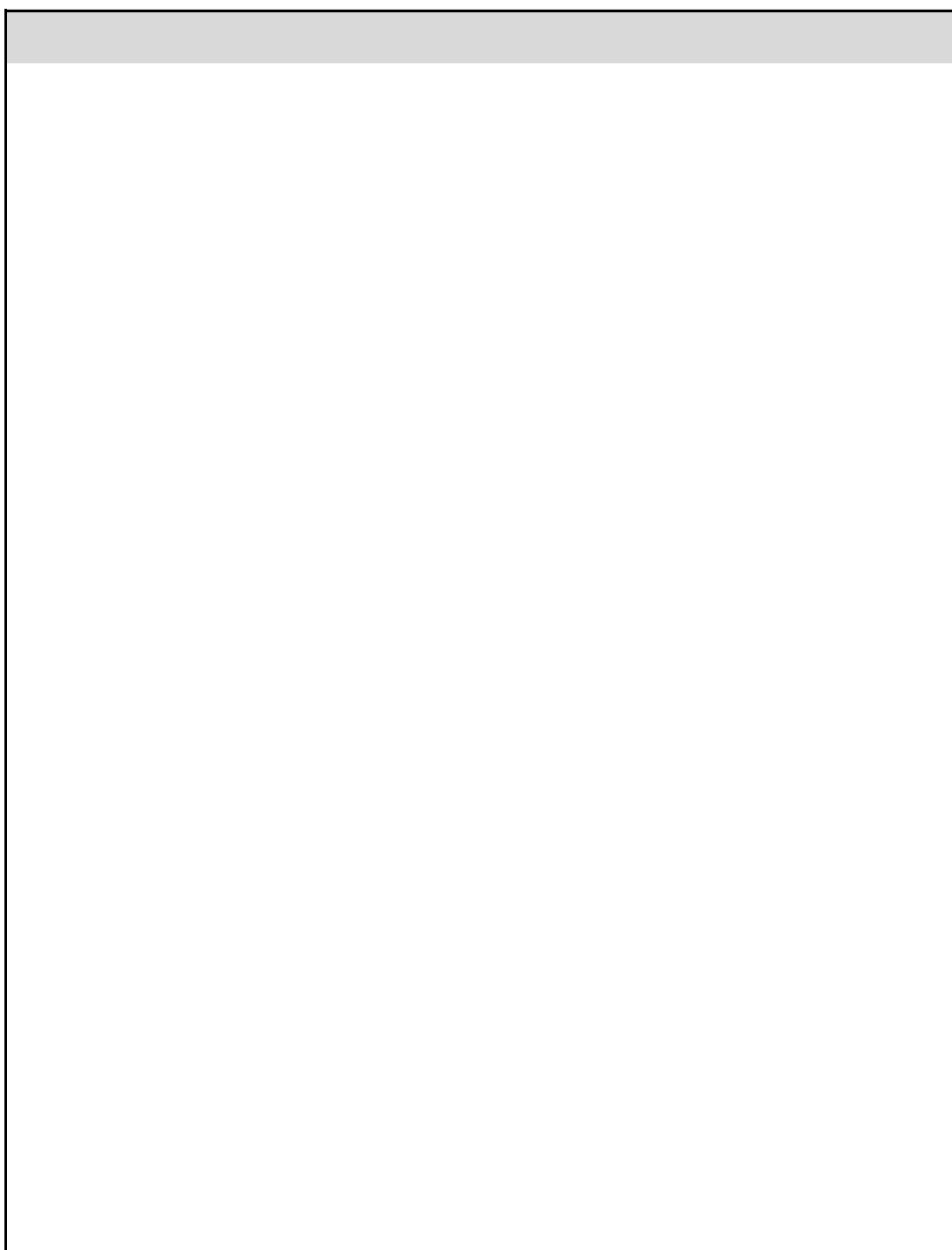
En tant que maître d'ouvrage, la ville a présenté trois projets principaux :

- la prise en charge des défraiements d'intervenants au titre de la Maison de la Justice et du Droit,
- la mise en place d'opérations spécifiques en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre du contrat éducatif local,
- enfin des actions ont été menées par l'équipe opérationnelle de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Le centre communal d'action sociale a, par ailleurs, présenté un dossier intitulé l'Escale consistant à accueillir en journée des jeunes en situation d'errance et de marginalité pour engager avec eux un travail d'accompagnement.

La majorité des dossiers financés par le contrat de ville a concerné des projets portés par des associations implantées sur les quartiers prioritaires, essentiellement des Hauts de Rouen (voir programmation ci-dessous).

**La programmation annuelle 2004 du contrat de ville a été la suivante :**



<b>Enveloppe totale</b>	<b>548 816 €</b>	<b>274 408 €</b>	<b>274 408 €</b>	
<b>Structure / Projet</b>	<b>Total subvention</b>	<b>Part Ville</b>	<b>Part Etat</b>	<b>Part Région</b>
<b>Ville de Rouen</b> <i>MJD</i>	20 742 €	10 371 €	10 371 €	
<b>Ville de Rouen</b> <i>CEL</i>	50 000 €	25 000 €	25 000 €	
<b>REP rouen Nord</b> <i>Stratégie territoriale de projets / actions en réseau</i>	27 440 €	13 720 €	13 720 €	
<b>REP Rouen Sud</b> <i>Ouverture culturelle et ateliers des parents</i>	10 672 €	5 336 €	5 336 €	
<b>CCLA</b>	11 800 €	5 900 €		5 900 €
<b>RAC</b> <i>Rac 2 chantiers</i>	36 340 €	18 170 €		18 170 €
<b>Fraternité Banlieues</b>	31 060 €	21 060 €	10 000 €	
<b>APMAR</b>	23 000 €	11 500 €	11 500 €	
<b>ARIM</b> <i>Programme d'animation pour l'intégration professionnelle, sociale et culturelle des populations immigrées</i>	16 000 €	8 000 €	8 000 €	
<b>CRITS / La Boussole</b> <i>Soutien méthodologique et logistique pour le développement d'une politique de prévention des conduites à risques dans le cadre des CESC</i>	9 147 €	4 573,5 €		4 573,50 €
<b>Médecins du Monde</b> <i>Accueil médical des personnes en état de précarité</i>	14 000 €	3 400 €		10 600 €
<b>ARIRT / La Boussole</b> <i>Consultations ados</i>	29 154,28 €	14 577,14 €		14 577,14 €
<b>RAC / ACM</b> <i>Dis ta vie</i>	11 876 €	5 938 €	5 938 €	
<b>CCAS</b> <i>L'escale</i>	59 459 €	29 729,50 €	29 729,50 €	
<b>AGIFOR</b> <i>Foyers de travailleurs migrants</i>	19 150 €	9 575 €	9 575 €	
<b>AGIFOR</b> <i>Foyers de travailleurs migrants</i>	13 000 €	7 075 €	5 925 €	
<b>GIP - GPV</b> <i>MOUS</i>	126 713 €	68 996,64 €		57 716,36 €
<b>GRDR</b> <i>diagnostic</i>	3 800 €	3 800 €		
<b>Inseraction</b> <i>Accompagnement individualisé vers l'emploi</i>	35 403 €	7 626,5 €		27 776,5 €
<b>TOTAL</b>	<b>548 756,28 €</b>	<b>274 348,28 €</b>	<b>135 094,50 €</b>	<b>139 313,50 €</b>

L'animation du contrat de ville sur Rouen a été confiée par la Ville au Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville en 2004, pour répondre à la volonté d'améliorer la cohérence entre la mise en œuvre du contrat de ville et le volet accompagnement social du Grand Projet de Ville.

La Ville de Rouen a cependant voulu maintenir un lien direct fort avec le tissu associatif des quartiers de la politique de la ville grâce à un travail d'accompagnement et de mise en cohérence réalisé sur le terrain au quotidien par le « pôle territorial » rattaché au service Politique de la ville. Ce pôle est composé de deux agents du service Politique de la Ville, il a joué un rôle de proximité auprès des associations en participant à l'animation avec le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville d'un réseau d'associations (soutien méthodologique, lien avec les partenaires institutionnels, animation d'un collectif d'associations qui a développé plusieurs projets partenariaux sur l'année 2004 et mis en place des groupes de réflexion sur des problématiques partagées par tous).

Il a également contribué à animer un réseau d'« adultes relais » associatifs dont les postes bénéficient d'un cofinancement par la Ville. Des rencontres ont été organisées tout au long de l'année afin de favoriser l'information de ces personnes relais, le partage des expériences, l'amélioration de leurs pratiques et la construction de leur projet professionnel. Une somme de **29.243 €** a été allouée au profit du dispositif « adultes relais » dans le but d'assurer le cofinancement de 10 postes.

Un partenariat fort existe entre la Ville de Rouen et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui développe une intervention de terrain. Ce partenariat est formalisé par une convention signée en 2001 et reconduite en 2004 jusqu'en 2006. Dans ce cadre la Ville de Rouen a réservé en 2004 une somme de **12.366 €** destinée à financer les actions développées par la CAF au sein de deux antennes sociales implantées sur les secteurs Châtelet-Lombardie et Grammont (quartiers prioritaires de la politique de la ville) : accueil individuel, ateliers collectifs sur le bien-être, la santé, aide au départ en vacances autonomes ou accompagnées, organisation de sorties familiales, .....

En outre, la Ville de Rouen loue deux appartements (soit un loyer annuel de 6500 €), met à disposition un local au profit d'antennes sociales et prend en charge les factures d'eau (150 € par an).

Enfin, le service « Politique de la Ville » intervient sur les quartiers prioritaires à travers deux autres équipements qui ont un rôle majeur pour les habitants : **la Maison de l'emploi et de la formation ainsi que la Maison de Justice et du Droit**. Ces deux services participent aux politiques sociales urbaines conduites par la ville.

### **La M.E.F. (Maison de l'emploi et de la formation) : une structure dont la fréquentation a augmenté très rapidement**

L'objectif de la maison de l'emploi et de la formation (M.E.F.) est de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi, en particulier ceux habitant sur les Hauts de Rouen. Neuf agents du service Politique de la ville y travaillent quotidiennement.

La M.E.F. offre un certain nombre de services (atelier CV, centre de documentation, atelier informatique, Equipe Emploi Insertion – dispositif partenarial Ville / ANPE / Mission Locale) et coordonne l'action de différents partenaires institutionnels et associatifs afin de favoriser une politique d'insertion cohérente et concertée.

La maison de l'emploi et de la formation constitue un lieu de ressources pluridisciplinaires destinées aux personnes en difficulté d'insertion.

La MEF a connu sur l'année 2004 une augmentation très importante de sa fréquentation puisqu'elle est passée de 9 104 accueils en 2003 à 14 566 en 2004. Ces résultats s'expliquent par la légitimité qu'elle a retrouvée auprès des habitants, et la montée en puissance de l'Equipe Emploi Insertion créée en juin 2003.

La M.E.F. intervient dans le dispositif Z.F.U. (Zone Franche Urbaine) sur le volet insertion. Elle aide notamment les entreprises qui se sont implantées dans ce cadre à recruter des personnes habitant les Hauts de Rouen.

La MEF contribue à l'intégration de clauses d'insertion dans les marchés publics de la ville. A ce titre elle détermine avec les autres services de la Ville l'ensemble des projets sur lesquels une clause d'insertion pourra être prévue. La MEF travaille aussi avec les services techniques pour déterminer des supports de chantiers d'insertion.

La MEF représente un coût de fonctionnement annuel estimé à plus de **220 000 €**.

### **La Maison de Justice et du Droit (M.J.D.) : une structure toujours plus sollicitée**

L'objectif de la Maison de Justice et du Droit de Rouen est de faciliter l'accès au droit et de soutenir les victimes par un service de proximité gratuit et confidentiel.

Cette structure est composée d'un greffier, d'un agent de justice et d'une coordinatrice qui est un agent municipal. La maison de justice et du droit, fruit d'un partenariat entre le ministère de la justice et la ville de Rouen, s'appuie sur la compétence d'intervenants d'organismes et d'associations (avocats, notaires, ...) qui assurent des permanences.

Avec 5979 personnes reçues individuellement en 2004 contre 4959 en 2003, la maison de justice et du droit a vu sa fréquentation augmenter de 20%. Les consultations ont principalement porté sur les thèmes suivants :

- pour 48 % sur le droit civil notamment du droit de la famille,
- pour 13 % sur le droit social (dont 9,5% sur le droit du travail),
- pour 9 % sur le droit des étrangers,
- pour 11 % sur le droit pénal,
- et le solde 19 % sur les sujets très divers tels que le droit de la consommation, les conflits de voisinage, de famille ou avec l'administration.

Parmi les principales actions menées en 2004, on peut citer :

- le maintien et le renforcement de la permanence ouverte en 2003 sur le quartier Grammont : 2 permanences par mois,
- la réalisation de quatre stages d'éducation à la citoyenneté en faveur des mineurs délinquants,
- -
- la poursuite de l'élargissement des partenariats

Au total, **le coût de fonctionnement de cette structure s'est élevé pour la ville à près de 80.000 € en 2004** (charges de personnel comprises) pour un budget total de 155.000 €.

Le service Politique de la ville est également intervenu sur les dossiers suivants :

- ✓ Elaboration des conventions de gestion urbaine de proximité ;
- ✓ Réalisation des études préliminaires de programmation sur différents projets :
  - Partenariat avec la Poste sur la création d'une agence postale communale sur le quartier des Sapins
  - Projet de création d'une salle des fêtes aux Sapins
  - Projet de création d'une Cyberbase à la Grand Mare
  - Projet de création d'un équipement dédié au tissu associatif des Hauts de Rouen
- ✓ Rédaction et signature d'une convention avec EDF/GDF relative à leur intervention sur les secteurs de la politique de la ville
- ✓ Suivi des régies de quartier de Rouen

## **II - LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DU GRAND PROJET DE VILLE**

Il est rappelé que la convention constitutive du G.I.P./G.P.V. signée le 18 mai 2001 entre l'Etat, la Région, le Département et la ville prévoit que la ville de Rouen participe à hauteur de 38 % aux dépenses du G.I.P./G.P.V. La signature de la convention A.N.R.U (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) le 8 mars 2005 et la mise en œuvre d'une démutualisation des fonds G.I.P/G.P.V. a modifié le dispositif prévu à l'origine.

L'année 2004 a, en effet, été une année de transition pour le Grand Projet de Ville avec la mise en place de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine qui a nécessité de redéfinir les modalités de partenariat et les règles de fonctionnement des projets. Un travail important réalisé par l'équipe du Groupement d'Intérêt Public a donc porté sur la rédaction de la convention ANRU et surtout sur l'élaboration de la programmation des actions faisant l'objet d'un soutien financier de l'Agence.

En 2004, la participation de la ville de Rouen en faveur du GIP/GPV a permis de financer une partie de ses charges de fonctionnement mais aussi les dépenses d'investissement (études d'urbanisme réalisées par le G.I.P./G.P.V., participations versées par le G.I.P. aux maîtres d'ouvrages extérieurs).

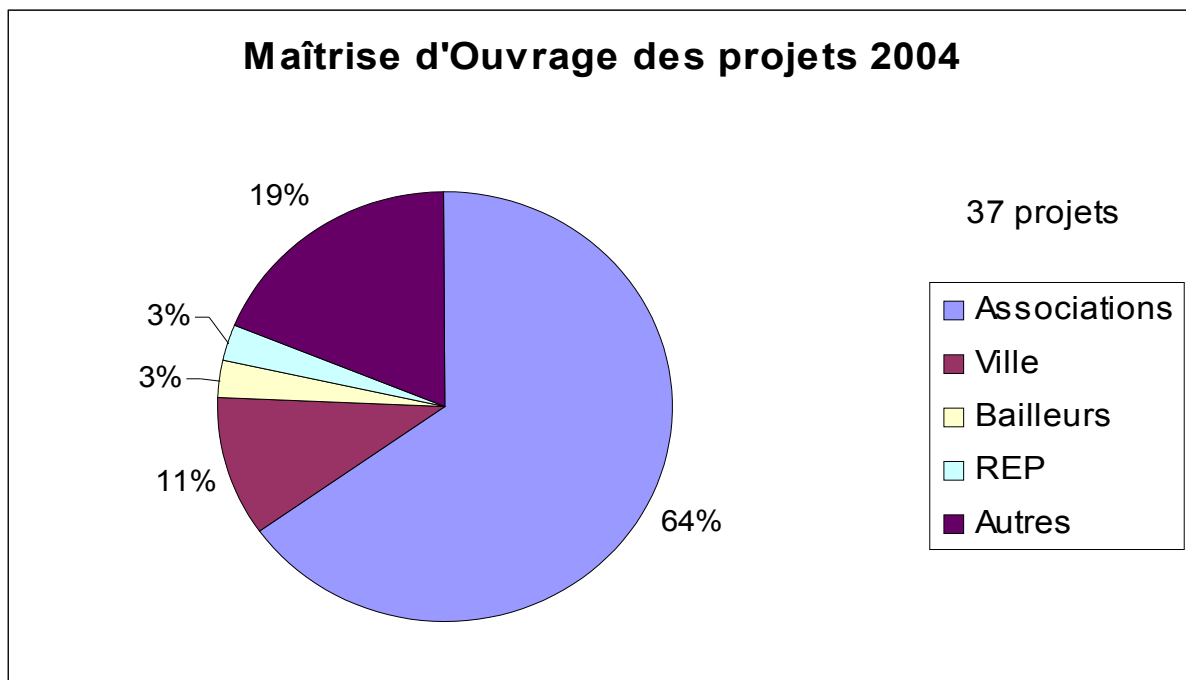
La mise en œuvre du nouveau dispositif met un terme à la mutualisation des crédits du GIP GPV et ainsi modifie, à compter de 2005, les modalités de financement du groupement d'intérêt public. Les maîtres d'ouvrage percevront directement les subventions des différents partenaires. La ville ne versera donc plus de participation au titre des subventions d'investissement.

\* La participation au titre du fonctionnement s'est élevée en 2004 à **865.934 €**.

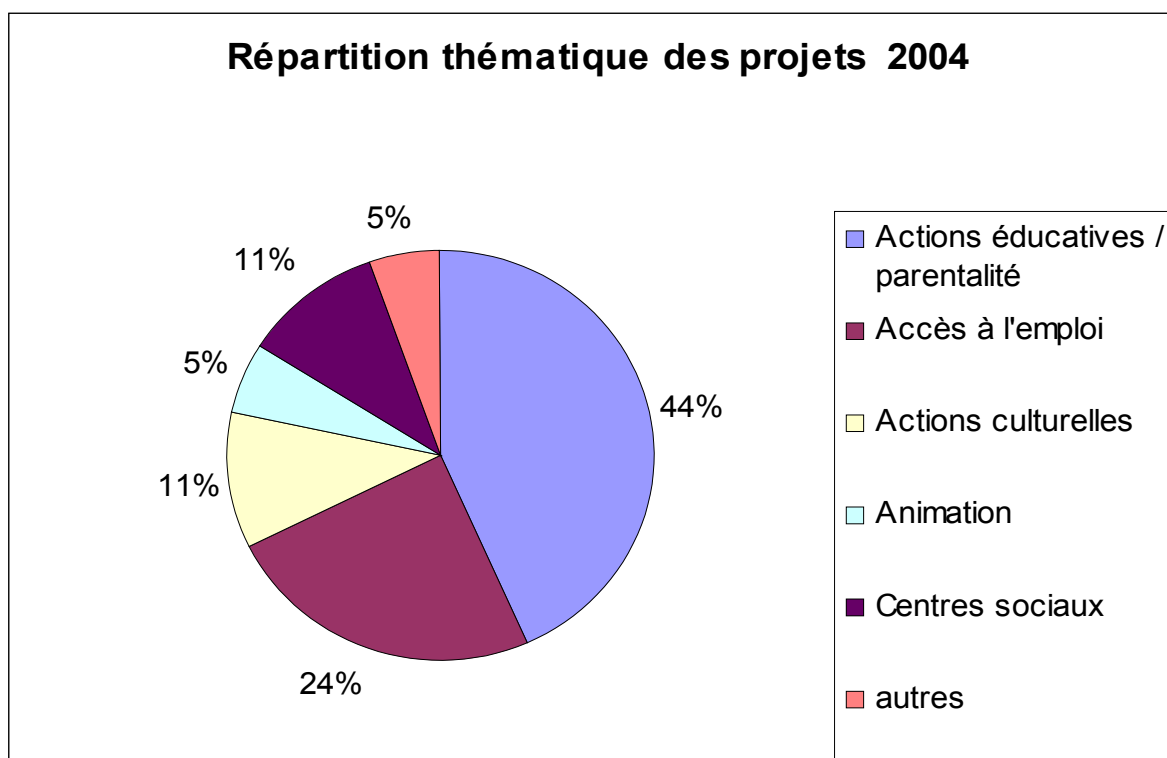
Il s'agissait de participer aux dépenses liées à la conduite de projet (rémunération du personnel, charges afférentes à l'activité courante du G.I.P./G.P.V.) mais aussi aux actions d'accompagnement social. Ces dernières ont consisté à aider des structures ayant vocation à améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants et à favoriser l'insertion de la population des quartiers GPV (Hauts de Rouen et Grammont) par le biais du développement économique .



## PROGRAMMATION 2004 DU G.P.V.



## Répartition thématique des projets 2004



\* Une participation d'un montant de **670.120 €** a été versée au titre des subventions d'équipement.

Dans le cadre de la convention publique d'aménagement Grand'Mare, la ville a versé une participation d'un montant de **1.000.000 €**. Il est prévu, en effet, de mener un certain nombre d'opérations visant à réaménager et à désenclaver le quartier. Il s'agit d'assurer la restructuration et la résidentialisation du secteur Verdi/Opéra, le développement d'activités tertiaires dans certains immeubles, la restructuration du parking souterrain ainsi que la recomposition du centre commercial. Cette participation permet d'assurer des avances au profit de l'aménageur Rouen Seine Aménagement destinées à financer des immobilisations ayant vocation à être intégrées dans le patrimoine de la ville.

D'autre part, une somme de **751.950 €** a été versée à Rouen Seine Aménagement dans le cadre de la CPA « Grammont » et du rachat progressif d'équipements publics (terrain de football et parc urbain). La réalisation d'aires de jeux aux abords du centre commercial de la Grand'Mare a mobilisé une somme de **411.391 €**.

Enfin, les travaux d'aménagement des abords de TEOR ont fait l'objet de l'ouverture d'une autorisation de programme de plus de **10 M€**, une somme de **146.343 €** a été mandatée en 2004.

### **III - LES AUTRES ENGAGEMENTS DE LA VILLE EN MATIERE DE POLITIQUE SOCIALE URBAINE**

#### **➤ le logement social**

Outre les garanties d'emprunt octroyés aux organismes de logement social, l'effort de la ville de Rouen en faveur du logement social s'est concrétisé en 2004, par l'attribution des subventions d'équipement destinés à :

\* la réhabilitation du parc locatif social pour **198.599 €**,

\* la construction locative sociale pour **52.379 €**.

Ces subventions ont principalement concerné Rouen-Habitat mais aussi Seine Manche Immobilière, et l'Association A.N.L.A.J.T.

En outre, des aides ont été attribuées dans le cadre d'opérations programmées d'aide à l'habitat pour **27.131 €**.

De plus, des subventions de fonctionnement ont été attribuées aux organismes suivants :

\* Fonds Solidarité Logement : **31.977,61 €**,

\* Fonds Solidarité Energie : **24.508,80 €**,

\* Fonds Solidarité Eau : la ville intervient à deux niveaux par des abandons de créances pour environ **23.000 €** et par une cotisation versée au fonds représentant sur une année une somme de **24.300 €**,

\* Centre départemental d'aide à l'habitat dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et du suivi animation : **146.794,39 €**.

Enfin, la ville a versé au C.C.A.S. une somme de **29.600 €** destinée à financer une étude sur l'évolution des besoins d'hébergement des personnes âgées et les conséquences sur le devenir des logements foyers et des résidences.

\* \*  
\*

En conclusion (hors frais de fonctionnement du service politique de la ville), le coût de l'ensemble de ces actions menées au titre du développement social urbain s'est élevé à plus de **4 M€**.